

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 39/2018

20 novembre 2018

### **Acquisition de Verstraeten NV et Gent Store by Verstraeten BVBA (groupe Verstraeten) par Bilia Holding Flanders NV (groupe Bilia)**

L'Auditorat de l'Autorité belge de la Concurrence (ABC) a approuvé le 20 novembre 2018 l'acquisition de Verstraeten NV et Gent Store by Verstraeten BVBA (groupe Verstraeten) par Bilia Holding Flanders NV (groupe Bilia).

L'opération a été notifiée le 29 octobre 2018 et l'application de la procédure simplifiée a été demandée.

Le groupe Bilia est actif dans le secteur automobile, en particulier dans la vente de voitures, de véhicules de transport et de motocycles multimarques, ainsi que dans toutes sortes de services automobiles.

Le groupe Verstraeten englobe des distributeurs agréés de marques BMW et MINI et est actif dans la vente de voitures et les services d'entretien et de réparation.

Dans sa décision du 20 novembre 2018, l'ABC constate que les conditions d'application de la procédure simplifiée sont remplies et que la concentration notifiée ne soulève pas d'opposition.

#### **Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :**

Véronique Thirion

Auditeur général

Tél : +32 (2) 277 93 53

Courriel : [veronique.thirion@bma-abc.be](mailto:veronique.thirion@bma-abc.be)

Site internet : [www.concurrence.be](http://www.concurrence.be)

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).